REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le quatorze mars à 20 heures :

Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Joseph LETOREY Maire.

<u>Présents:</u> Mr Joseph LETOREY, Mr Patrice JEAN, Mme Anne Marguerite LE GUILLOU, Mr Jean LEBEGUE, Mme Nathalie WEIBEL, Mme Aurélie NIARD, Mme Dominique LAMBERT, Mr Christophe PIRAUBE, Mr Pierre BORRE, Mr Vincent GROSJEAN, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés:

Stéphane LABARRIERE donne pouvoir à Pierre BORRE

Agathe LEMOINE donne pouvoir à Joseph LETOREY

Monsieur Jean LEBEGUE a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 février 2014 est adopté.

FINANCES

2014-3 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF- EXERCICE 2013

Vu le code Général du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et R.2342-1 à D.2342-12,

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif par Monsieur le Receveur Municipal, chapitre par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

Monsieur le Maire, ayant quitté la séance et le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre BORRE, doyen de l'assistance, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et une abstention (Monsieur le Maire), ADOPTE le Compte Administratif 2013 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	1 080 112.01
DEPENSES	1 046 410.24
RESULTAT EXERCICE 2013	33 701.77
RESULTAT CLOTURE total reporté 2012	1 742 685.13
AFFECTATION 2013	-153 291.19
RESULTAT CLOTURE F- 2013	1 623 095.71

SECTION D'INVESTISSEMENT:

RESULTAT CLOTURE Total reporté 13	1 120 888.24
RESULTAT CLOTURE I- 2012	-51 089.19
RESULTAT CLOTURE 2012	-120 249.20
RESULTAT EXERCICE 2013	-451 118.28
DEPENSES	729 115.60
RECETTES	277 997.32

2014-4 AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire constate que le montant des reports d'investissement de 2013 s'élève à 190 000.00 euros pour les travaux de la CD 514 et ceux du centre médical.

Après avoir accepté le résultat de clôture de l'exercice 2013 ainsi que le solde des reports pour un montant de 190 000.00 € en dépenses d'investissement, le conseil municipal :

DECIDE à l'unanimité l'affectation suivante :

Résultat de clôture d'investissement de :	-502 207.47
Résultat de clôture de fonctionnement de :	1 623 095.71
RAR Dépenses d'investissement de :	190 000.00
➤ De fixer le besoin de financement à :	692 207.47
➤ D'affecter les résultats de fonctionnement au chapitre 1068 à hauteur de	692 207.47
➤ De laisser la différence en report de fonctionnement recettes au 002 pour :	930 888.24

2014-5 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2013

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relative à l'exercice 2013 a été réalisée par le Receveur en poste à Cabourg et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le Receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1, R.2342-1 et D.2342-2 à D.2343-10.

Considérant la concordance entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Receveur de Cabourg, le Conseil Municipal, à l'unanimité : ADOPTE le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2013, arrêté aux chiffres suivants, conformes à ceux du compte administratif pour le même exercice :

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Recettes	277 997.32	1 080 112.01
Dépenses	729 115.60	1 046 410.24
Excédent		33 701.77
Déficit	-451 118.28	

2014-6 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire présente le budget 2014 :

Le budget 2013 s'est déroulé selon les prévisions avec des dépenses bien maitrisées ce qui a permis de dégager une CAF nette positive. Monsieur le Maire rappelle que la CAF nette est un indicateur capital pour l'évaluation d'un budget : les recettes de l'année doivent couvrir toutes les dépenses de fonctionnement de l'année ainsi que le capital des emprunts sans tenir compte des reports des années précédentes ou des diverses opérations d'ordre.

Les points importants de l'année 2014 seront :

- Un maintien de la pression fiscale au même niveau : pas d'augmentation d'impôts.
- Le budget investissement de 2014 est important, les grands chantiers à l'ordre du jour seront :
 - Les travaux du centre médical et du RAM,
 - L'aménagement de la D514 :
 - 1. Rénovation du réseau d'assainissement par la CCED et du réseau d'eau potable par le SIVOM avenue Président René Coty et avenue Général Leclerc.

- 2. Création d'un rond point au carrefour de l'avenue Président René Coty et de l'avenue Général Leclerc en collaboration avec le conseil Général.
- 3. Création d'une piste cyclable le long de l'avenue Président René Coty avec le Conseil général.
- 4. Réfection des trottoirs avenue Président René Coty.
- 5. Enrobé sur l'avenue Président René Coty et avenue Général Leclerc.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
011	Charges à caractère général	309 550.00
012	Charges de Personnel	545 107.00
65	Autres charges gestions	368 550.00
66	Charges financières	18 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
68	Dotations Amortissements	18 324.51
022	Dépenses Imprévues	37 000.47
023	Virement section d'investissement	699 468.02
014	Atténuation de produits	7 500.00
	TOTAL DEPENSES	2 005 000.00

CHAPITRES	RECETTES	
002	Excédent antérieur reporté	930 888.24
013	Atténuation de Charges	1 000.00
070	Vente de produits fabriqués	11 700.00
073	Impôts et Taxes	778 490.00
074	Dotations Subventions	249 210.00
075	Autres produits de gestion courante	33 000.00
077	Produits exceptionnels	711.76
	TOTAL RECETTES	2 005 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
001	Déficit antérieur reporté	502 207.47
16	Remboursements emprunts+ Caution	58 670.00
20	Immobilisations incorporelles	41 500
21	Immobilisations corporelles	540 964.72
23	Travaux	628 427.81
Report 2013	Investissement reporté	190 000.00
022	Dépenses Imprévues	5 000.00
45		43 230.00
	TOTAL DEPENSES	2 010 000.00

CHAPITRES	RECETTES	
021	Virement de la section fonctionnement	699 468.02
024	Produits des cessions	215 000.00
10	Dotation TVA - TLE	737 134.62
13	Subventions d'investissement	221 164.00
20	Frais d'études	42 456.66
21		33 222.19
28	Amortissement des immobilisations	18 324.51
45		43 230.00
	TOTAL RECETTES	2 010 000.00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2342-2.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 26 février 2014,

Ayant entendu la présentation du budget primitif 2014 de Monsieur le Maire, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et chapitre par chapitre pour la section d'investissement, Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VOTE à l'unanimité le budget primitif 2014 prenant en compte les reports 2013.

2014-7 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter les taux des impositions des 3 taxes directes locales pour l'année 2013 :

TAXES	Taux 2013	Taux 2014
TH	8.51	8.51
TFB	10.61	10.61
TFNB	23.01	23.01

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 26 février 2014,

Le conseil municipal à l'unanimité:

VOTE les taux d'imposition pour 2014 sans augmentation et fixe le produit fiscal attendu à 689 990 €.

2014-8 MARCHE PUBLIC CENTRE MULTI SERVICES DESIGNATION DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation pour la construction du centre multiservices :

N°LOT	LOTS	Entreprises Retenues	TOTAL HT	TOTAL TTC
1	Voirie Réseaux Divers	VALETTE Sylvain 14 PETIVILLE	65 000,00	78 000
2	Gros Oeuvre	Sarl QUINCE 61 Putanges Pont Ecrepin	297 764,49	357 317.39
3	Charpente Bois	CHANU HD - 14 Vire	124 322.14	149 186.57
4	Etanchéité	SMAC - 14 IFS	73 968.60	88 762.32
5	Menuiseries Extérieures PVC	CPL BOIS -14 Bayeux	22 838.34	27 406.01
6	Menuiseries Extérieures Aluminium - Serrurerie	LEBAILLY - 61 FLERS	35 012.71	42 015.25
7	Menuiseries Intérieures	LELUAN MAP- 14 IFS	52 133.68	62 560.42
8	Cloisons Doublages	BATILEC- 14 Gonneville en Auge	38 869.10	46 642.92
9	Plafonds	BATILEC- 14 Gonneville en Auge	15 581.65	18 697.98
10	Sols Souples	DELOBETTE-76 LE HAVRE	21 006,55	25 207.86
11	Peinture	GILSON -14 COLOMBELLES	41 280,00	49 536.00
12	Plomberie Chauffage VMC	LAFOSSE-50 TORIGNY S/VIRE	134 781.96	161 738.35
13	Electricité	SCF NORMANDI- 14 VERSON	55 392,87	66 471.44
	TOTAL		977 952.09	1 173 542.51

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la commission des finances en date du 4 mars 2014,

Vu le rapport d'analyses des offres, et après examen du dossier,

Entendu le rapport du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- RETIENT les entreprises ci-dessus désignées,
- AUTORISE le maire à signer le marché avec les titulaires retenus.

II - QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ; il informe le conseil:
 - Une requête a été déposée par l'association AIRIVA contre la commune de Varaville, aux fins d'annuler l'arrêté de permis de construire n° 01472413P0022 du 10 janvier 2014 concernant la construction de la maison médicale et du RAM (Relais assistantes maternelles). Maître GORAND défendra la commune dans cette affaire.
 - Monsieur le Maire fait le point sur les derniers contentieux :
 - Dossier Jacquet pour la nomination d'un expert judiciaire :
 Par ordonnance en date du 01/03/2014, le tribunal administratif de CAEN ordonne la désignation d'un expert judiciaire qui analysera les circonstances de l'incendie de la propriété de Monsieur et Madame JACQUET et indiquera les conditions d'intervention de chacun des acteurs.
 - Dossier ECOLAC (déjà débouté en cours d'appel) a relancé un contentieux pour une requête à caractère indemnitaire relatif au retrait du permis de construire n°01472407P0034. Sens des conclusions rendu le12 février 2014 : rejet sur le fond, motif : autorité de la chose jugée. Par jugement en date du 28 février 2014, le tribunal administratif de CAEN a débouté la société ECOLAC qui demandait que la commune lui verse une indemnité de 12 360601.05 euros et a condamné cette société à verser 1000 euros à la commune de Varaville sur le fondement des dispositions de l'article L 761-1 du code de la justice administrative.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire témoigne de sa gratitude envers les élus durant cette mandature pour leur investissement dans les projets communaux. Il remercie aussi les bénévoles et le personnel communal mobilisés pour leur participation à la vie communale.

Délibérations:

2014-03 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF- EXERCICE 2013

2014-04 AFFECTATION DU RESULTAT

2014-05 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2013

2014-06 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

2014-07 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

2014-08 MARCHE PUBLIC: CENTRE MULTI SERVICES- DESIGNATION DES ENTREPRISES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.